****

**CONFERENCE DE PRESSE  
des neuf organisations de retraité-e-s  
CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, FGR/FP, LSR, Ensemble/Solidaires  
Le lundi 27 janvier 2020 à la Bourse du Travail de Paris**

Mesdames,   
Messieurs,

Bonjour,

Nous vous remercions d’avoir répondu à notre invitation.

Comme vous avez pu le constater les retraités sont nombreux dans les manifestations organisées contre le projet de réforme des retraites du gouvernement. La situation qui leur est faite depuis plusieurs années, mais particulièrement depuis l’accession d’Emmanuel Macron à la présidence de la République, justifie leur colère, une colère qui ne se dément pas.

Nous souhaitons rappeler le traitement qui leur a été infligé, vous faire part des raisons pour lesquelles ils sont inquiets pour l’avenir de leur pouvoir d’achat et de leurs conditions de vie et des initiatives que les 9 organisations que nous représentons, ont l’intention de prendre pour faire valoir leurs revendications.

Toutes les réformes que les retraités actuels ont connues n’ont eu qu’un objectif : réduire leurs droits. Prise en compte des 25 meilleures années au lieu des 10 meilleurs années pour le calcul des pensions, augmentation du nombre de trimestres requis pour bénéficier d’une retraité à taux plein ,report de l’âge d’ouverture des droits à la retraite, non-revalorisation des pensions, blocage des retraites complémentaires et plus récemment augmentation de la CSG et désindexation des pensions sur le coût de la vie.

Les retraités ont ressenti douloureusement les campagnes répétées tendant à les faire passer pour des nantis, des privilégiés, des égoïstes, dont les revendications s’opposaient à l’amélioration du sort des salariés actifs, de leurs enfants et petits enfants, quant on sait que 60 % vivent ou survivent avec moins de 1800 euros par moi et que la pauvreté frappe 8 % d’entre eux.

Le candidat Emmanuel Macron s’était engagé à « protéger le pouvoir d’achat des retraités ». Depuis 2 ans leur pouvoir d’achat a reculé et la réforme annoncée ne laisse présager aucune amélioration, bien au contraire.

Contrairement à un discours récurrent censé expliquer la colère des salariés comme des retraités, ce n’est pas le refus des réformes qui caractérisent les Français mais le rejet des mauvaises réformes. Qu’il s’agisse des restructurations dans les entreprises ou des réformes touchant la retraite, elles se traduisent le plus souvent par une aggravation des conditions de travail et de vie.

C’est vrai pour les retraités. Les dernières mesures qui ont impacté les retraités, sont la preuve, s’il en fallait une de plus, que les intentions, la trajectoire comme dit le président de la République, vise bien un abaissement généralisé du niveau de pensions, actuelles et futures. C’est la raison de notre implication dans le mouvement contre le projet de réforme des retraites.

Il y a plusieurs façons de réduire le pouvoir d’achat des pensions. Le gouvernement les a toutes utilisées et en a inventé une nouvelle dans son projet de loi.

La première en reportant la date de revalorisation des pensions. De janvier à avril puis à octobre et enfin au 1er janvier en 2019. De ce fait aucune augmentation n'a été effectuée en 2018 alors que l’inflation a été au bas mot de 1,1 % en 2017 et que les retraites complémentaires étaient bloquées.

Ensuite alourdir la fiscalité avec l’augmentation de la CSG de 25 %. L’action des retraités à l’initiative de nos 9 organisations avec notamment des manifestations et des rassemblements réunissant plus de 200 000 retraités le 15 mars 2018 a obligé le gouvernement a faire un geste. Un petit geste : seules les pensions supérieures à 1200 euros seraient soumises à l’augmentation de la CSG. Les autres étant considérés comme des retraités aisés. La poursuite de nos actions et celles des gilets jaunes où les retraités étaient nombreux l’a obligé à repousser le seuil d’impact de l’augmentation au revenu fiscal de 2000 euros.

Enfin, la désindexation des pensions du coût de la vie, contrairement aux lois de financement de la Sécurité Sociale en vigueur jusqu’à présent. Le gouvernement a ainsi fixé arbitrairement à 0,3 % l’augmentation des pensions en 2019, alors que l’inflation s’est élevée à 1,8 % en 2018. Même punition en 2020 pour un taux d’inflation de 1,1 % minimum en 2019. Là encore les actions des retraités ont obligé le gouvernement à accorder généreusement une augmentation de 1 %, soit légèrement inférieure à l’inflation, mais pour les seules retraites en dessous du seuil de 2000 euros bruts.

Ce qui crée deux régimes spéciaux supplémentaires de retraite et tend à opposer les retraités les plus démunis à ceux qui le sont un peu moins. Pour un gouvernement qui justifie sa réforme au nom de la nécessité de supprimer les régimes spéciaux et de l’égalité c’est pour le moins contradictoire.

Quant à l’argument selon lequel les mesures viseraient à privilégier les petites retraites il ne vaut guère mieux. La désindexation des pensions en 2019 a réduit de 76 % le « bénéfice » de l’annulation de la CSG pour les pensions en dessous du seuil de 2000 €. L’indexation en 2020 ne leur permettra pas de retrouver le niveau de 2018. C’est l’art de rendre aux plus démunis une partie de ce qu’on leur a pris préalablement pour justifier qu’on pénalise tous les autres qui le sont moins.

Car pour les pensions au dessus de 2000 € c’est la double peine : augmentation de la CSG et désindexation.

Au total le retard des pensions sur l’inflation en 2018 et 2019, s’élève pour eux à 2,6 % et si l’on s’en tient aux prévisions pour 2020, il sera de 3,5 %. Ajoutez à cela l’augmentation de la CSG, la dégradation des services et de l’hôpital publics, si précieux pour les retraités et les personnes âgées, vous comprendrez que tous les retraités ont toutes les raisons d’être en colère.

Et la réforme annoncée ne les rassure pas, bien au contraire.

L’une des affirmations les plus fréquentes dans les propos des défenseurs de la réforme concerne la recherche de l’équilibre financier des comptes de la retraite et de la Sécurité Sociale.

Or, cet équilibre n’est aucunement menacé, de l’avis même du Conseil d’Orientation des Retraites, qui évalue de 7 à 15 milliards en 2025 le déficit de la Sécurité Sociale.

Or, il suffit de rappeler que dans 4 ans, la dette sociale sera remboursée et que 17 à 20 milliards seront ainsi disponibles pour combler un éventuel déficit et que les fonds de réserves pour les retraites s’élèvent à 127 milliards. Rappelons également la promesse d’Emmanuel Macron de ramener le chômage à ce qu’il était en 2008, soit un recul de 2,6 %, ce qui ferait 2,5 milliards de cotisations sociales supplémentaires par an, l’égalité salariale entre femmes et hommes représentent 6 milliards de cotisations par an.

Mais ce qui enlève toute crédibilité à cette justification c’est que le projet se propose dans le même temps de réduire sensiblement les ressources de la Sécu, après avoir refusé de revenir sur les exonérations de cotisations sociales accordées au patronat qui se chiffrent à près de 100 milliards par an.

L’une des dispositions applicables rapidement exclue les hauts salaires du régime actuel de solidarité.

Dans le système actuel, les hauts cadres des grandes entreprises peuvent cotiser jusqu’à huit plafonds de Sécurité sociale, soit 324.000 euros par an. Le projet de loi prévoit que les cadres qui gagnent plus de 120.000 euros par an ne cotisent plus pour la retraite au-delà de ce seuil. Ils seront sortis du régime commun. Seule une cotisation solidaire qui ne crée pas de droit à la retraite supplémentaire, de 2,81%, sera prélevée sur le salaire excédant le seuil de 120 000 euros. Ils y gagneront en salaire net, mais y perdront en pension de retraite. Ce qui les incitera à acquérir les produits financiers de l’épargne retraite financiarisée et à développer en France le système de retraite par capitalisation.  
  
Cette mesure appliquée aux hauts salaires, avec un seuil qui pourra ensuite être abaissé, a plusieurs conséquences : cette mesure occasionnera la perte de 4,8 milliards par an de cotisations dans la période de transition, de 2025 à 2040, soit au total 72 milliards, que le régime général, c'est-à-dire nous tous, devra compenser.

Ajoutons qu’en France les revenus financiers se sont élevés en 2018 à 298 milliards et qu’aucune cotisation n’est prélevée sur ces sommes, sachant par ailleurs que l’ISF a été supprimé et que la taxation des revenus du capital a été limitée à un taux forfaitaire de 30 % contre 41 % précédemment.

Mais le plus inquiétant est à venir. Le projet de loi prévoit en effet de limiter à 13,8 % du PIB, c’est le taux actuel, les dépenses liées aux retraites. Or chacun sait que le nombre de retraités va augmenter sensiblement et que les possibilités de croissance sont limitées. Cette disposition signifie qu’il faudra envisager une réduction de l’ensemble des pensions. Et il ne sera plus indispensable de réformer à nouveau, car cela met beaucoup de monde dans les rues. Le dispositif prévu par le projet de loi automatisera l’ajustement du niveau des pensions aux exigences financières du moment.

La diminution programmée des ressources de financement des retraites, pour faciliter la voie au système de capitalisation, aura nécessairement un impact sur le financement des retraites actuelles.

Une nouvelle fois la loi Grand âge est reportée alors que la situation des secteurs de la perte d’autonomie est catastrophique, aussi bien pour les personnels que pour les personnes concernées.

Vous comprendrez là encore que tout cela nous mobilise. Et c’est ce que nous allons faire.

Vous avez autour de cette table les représentants de 9 organisations de retraités, 7 syndicats et deux associations. Nous agissons d’un commun accord depuis 2014 et sur une base sérieuse de revendications communes. C’est une originalité remarquable dans le paysage syndical Français. Et nous allons continuer.

Continuer à revendiquer pour nous, nos enfants et petits enfants :

* Le retour à l’indexation de toutes les pensions sur l’évolution des salaires
* Une mesure immédiate de revalorisation de toutes les pensions et de rattrapage du pouvoir d’achat perdu
* L’annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s
* Le maintien et le développement des services publics de proximité
* Aucune pension inférieure au SMIC
* La promulgation d’une loi ambitieuse pour une véritable prise en charge de la perte d’autonomie.

Continuer d’agir

* Nous avons adressé une lettre ouverte au Président de la République.
* Nous avons adopté le 21 novembre un manifeste que nous diffusons
* Nous allons adresser un courrier aux candidats aux élections municipales leur demandant de prendre positions sur nos revendications.
* Nous allons diffuser massivement un tract sur le pouvoir d’achat des retraités et un autre sur le nouveau report inacceptable de la loi Grand âge.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que nous souhaitions vous communiquer et nous sommes prêts à répondre à vos questions.

\*\*\*